

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 OCTOBRE 2022

Le 3 octobre 2022, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 11 octobre 2022 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents, sauf Malika BOUMIR qui a donné procuration à Stéphanie DELAVY, Gwendoline BASSET qui a donné procuration à Jean-François BONIN et Nelly BOUTEAUD.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE / AGENCE D'INGENIERIE

- Sécurisation de la RD21 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la proposition de l'agence d'ingénierie quant à la demande formulée par les habitants du moulin à ciment pour une amélioration de sécurité concernant la RD21.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition d'étude de faisabilité de la sécurisation de la RD 21 à Moulin à Ciment pour un montant de 1350€ TTC.

Jean-François Bonin indique que sur ce type de chantier, la maîtrise d'œuvre pourra être réalisée en interne.

- Déplacement canalisation AEP Essailants : Monsieur le Maire rappelle la réunion début septembre avec le SR3A. Ainsi conformément aux échanges effectués entre les deux parties, il a été décidé de confier à l'agence d'ingénierie 01, la réalisation d'une étude de faisabilité des tracés de détournement de la conduite AEP des Essailants.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de l'agence Ingénierie 01 pour un montant de 2970€ TTC et de l'option réunion supplémentaire à 540€.

- Schéma directeur d'eau potable : En raison du manque de précisions sur les missions d'assistance à la passation d'un schéma directeur et d'assistance à l'exécution d'un schéma directeur, réalisées par l'agence d'ingénierie 01, d'une part, et de l'absence d'information sur le rôle que pourrait jouer Veolia dans le recueil des données, d'autre part, sur les canalisations d'eau potable, le Conseil sur proposition de Florian Malard décide à l'unanimité de reporter sa décision sur ce sujet.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Monsieur le Maire explique au conseil que la ferme du Chanay a fait une demande de raccordement électrique. Une convention de servitude a été reçue en mairie. A ce jour, la Commune n'a aucune information concernant le prix de ce raccordement.

Dans ces conditions , le conseil désapprouve à l'unanimité moins 1 voix, celle de Coralie GRABIT (Cheffe d'exploitation de la Ferme du Chanay) la signature de cette convention avec ENEDIS et attend plus d'information, notamment un plan de financement afin de connaître la quotité à charge de la Commune

➤ Arrivée de Nelly BOUTEAUD à 19H30

ECLAIRAGE PUBLIC

Stéphanie Amouriq fait part au Conseil Municipal de ses échanges avec l'expert éclairage public du SIEA à propos de notre volonté d'éteindre l'éclairage public sur la Commune de 23h à 5h du matin.

Sur 15 armoires gérant l'éclairage public sur la Commune, seulement 2 sont équipées de minuteurs permettant un déploiement immédiat. Les secteurs concernés ne sont pas connus.

Les 13 armoires restantes doivent être équipées de minuteurs pour un prix estimé par le SIEA de 5 500€ environ (option A) mais leur système vieillissant doit surtout être mis en conformité pour un prix estimé à 11 000 ou 14 000€ (option B) selon les informations communiquées par le SIEA.

La formule à 5 500€ présentant un risque accru de dysfonctionnement.

Le conseil à l'unanimité moins une abstention (celle de Coralie Grabit qui préférerait l'option mise en conformité) valide l'option A en partant du principe que les secteurs qui tomberaient en panne pourrait rester totalement éteints jusqu'à une éventuelle mise en conformité.

Cette décision d'extinction de l'éclairage public fera également l'objet d'un arrêté du Maire qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles et transmis pour information aux personnes concernées (Préfet, DDT, Conseil Départemental, Gendarmerie, SDIS, SIEA)

En ce qui concerne l'éclairage des bâtiments communaux (passage en LED), Christian Savoi indique que des possibilités de subvention par la CCPA (75%) sont possibles sur présentation de devis d'électriciens.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Projet d'aménagement au parc les Eaux-Noires**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Martial MICHEL, Président de l'association de Pêche de l'Albarine (AAPPMA).

Monsieur le Maire et Carlos PARDO lui ont demandé de faire un projet permettant de faire revivre le parc des eaux noires tout en soulageant la Commune de sa gestion quotidienne. La société de pêche devant, bien entendu, trouver également un intérêt dans l'exploitation du site.

L'idée générale est de proposer un lieu agréable, ludique et pédagogique d'initiation à la pêche (école de pêche) et de découverte des écosystèmes et de la biodiversité avec un accès pour tous.

Le Conseil Municipal et Monsieur Martial MICHEL expose les lignes directives à tenir soit :

- Conserver l'étang existant et jouer avec les vannes pour recréer une communication avec l'Albarine via le ruisseau des Eaux-Noires,
- Créer un ponton afin de rendre un accès aux pêcheurs à mobilités réduites,
- Conserver l'île en créant une roselière d'un côté (côté Cleyzeau) et garder la profondeur de l'autre (côté voie ferrée) + une possibilité d'accès par une passerelle.

Le projet peut-être réaliser en partenariat avec les écoles. Il sera possible de demander également une labélisation nationale par la suite.

Le conseil donne à l'unanimité un avis de principe favorable sur une proposition d'aménagement du lieu par l'AAPPMA.

➤ **Vente local commercial des Eaux Noires**

Monsieur le Maire et Christian SAVOI informent le Conseil Municipal d'avoir reçu une proposition d'achat pour le local N° 2 au lieudit « Les Eaux Noires », parcelle AH68, pour une superficie d'environ 120m².

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe mais ne se prononcera que lorsqu'une proposition chiffrée (prix de vente + coûts de la création d'une copropriété permettant de régler les questions de charges communes) sera élaborée et présentée au Conseil.

➤ **Vidéoprotection**

Stéphanie Amouriq oriente le Conseil vers une solution à 6 caméras telle que proposée, à minima, par la gendarmerie mais demande de l'aide pour une analyse des options techniques et des modèles économiques associés. Georges Charvet et Jean-François Bonin se proposent pour travailler avec elle sur le dossier.

➤ **Marché Source du Tunnel**

Suite à la publication de la consultation concernant la réfection de la Source du Tunnel, et à l'ouverture des plis faite le vendredi 30 septembre, le conseil est informé du choix porté sur l'entreprise Somec pour réaliser les travaux de connexion de la Source du Tunnel au réseau général d'eau potable conformément au choix préconisé par l'entreprise Montmasson mandatée pour réaliser l'analyse des offres.

Le conseil est informé que les deux offres reçues (offre Vincent TP et Somec) étant supérieures au montant estimé de travaux par Montmasson, il sera nécessaire de trouver les financements nécessaires probablement par une décision modificative depuis le Budget Général.

➤ **Lotissement le Belvédère**

Le Maire informe le Conseil de son rendez-vous avec la société Dumas Immobilier ce jour même. Cette dernière souhaite commercialiser la dernière tranche du lotissement le Belvédère en deux ou trois parcelles au lieu des 6 prévues à l'origine. Ces parcelles, plus spacieuses, répondant mieux aux attentes de futurs acquéreurs.

➤ **Projet sapin de Noël et décorations pendant la période de fêtes**

Coralie Grabit informe le Conseil de l'organisation d'une réunion le 20 octobre à 18h30 à la mairie, relative à l'organisation des festivités de Noël avec les écoles et l'Ehpad de Tenay.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de décider immédiatement du type et de la quantité de décorations lumineuses à Tenay pendant la période des fêtes dans un contexte de recherche d'économies d'énergie et d'extinction de l'éclairage public.

Au niveau du conseil :

- Personne ne souhaite continuer avec le même dispositif qu'avant
- 4 conseillers Pierre Persico, Georges Charvet, Florian Malard et Gaël Allain préféreraient ne rien mettre du tout
- Les 11 autres conseillers se prononcent pour un compromis (réduction de la voilure)

Le compromis permettant à Jean-François Bonin et Carlos Pardo d'orienter l'équipe technique dans la maintenance et l'installation des décorations lumineuses est le suivant :

- Rue de la Gare (1 décor sur 2 = bouquets argentés dans les pots de fleurs),
- Pont (la guirlande du pont sauf la boule lumineuse qui pourrait être remplacée par un bouquet de cadeaux non lumineux),
- Place : les guirlandes du bâtiment de la mairie + la sapin installé sur la première place de stationnement (côté rue de la Cour) et décoré par les enfants,
- Rue centrale (même décoration qu'avant jusqu'à l'école primaire)
- Rue Neuve (même décoration qu'avant)

Les décors ne seront allumés que du 8/12/22 au 8/01/23.

➤ **Fleurissement**

Coralie Grabit souhaite réunir un groupe de conseillers pour réfléchir avec les brigades nature aux propositions de fleurissement de la saison Hiver Automne.

➤ **Assainissement**

Florian Malard informe de la fin des travaux de l'entreprise SOCATRA à la STEP à Champ-Jupon prévus pour cette semaine et du début des travaux du poste de relevage de la rue de Plomb (mise en conformité par VEOLIA).

Dans le même ordre d'idées, il est fait état du dysfonctionnement de la collecte d'eau usée dans la traversée de la rue Neuve à l'embranchement de la rue Genod, probablement lié au passage de la fibre. Un passage caméra va être programmé pour déterminer les responsabilités. En attendant les eaux usées finissent leur chemin dans l'Albarine.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et cinq minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 29/11/2022.

Le secrétaire de séance,
Carlos PARDO



Le Maire,
Gaël ALLAIN

